

3ASK
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 82 RUE DE MONTREUIL, 94300 VINCENNES

PROCÈS VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIÉS
L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE NEUF SPETEMBRE

Certifié conforme par Monsieur Monsieur KABIR Md Jahirul
le 09/09/2025



Les associés de la société SAS 3ASK Société Par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros dont le siège social est au 82 RUE DE MONTREUIL, 94300 VINCENNES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convention faite conformément aux statuts.

Il en résulte du registre de présence qu'à cette réunion :
Sont présents :

1°- Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M
Né le 10/10/1985 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 20 RUE DU CLOS FEUQUIÈRES, 75015 PARIS
Propriétaire de 340 actions

2°- Monsieur ISLAM Md Saiful
Né le 20/06/1991 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 7 RUE DE PANAMA 75018 PARIS
Propriétaire de 330 actions

3°- Monsieur AHMED Robel
Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC
Propriétaire de 330 actions

4°- Monsieur KABIR Md Jahirul
Né le 05/01/1983 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité
Bangladaise, Demeurant 1 PLACE DE LA TRAVERSE 95400 VILLIERS LE

BEL

Soit au total MILLE (1000) actions

Le président donne lecture et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée indiqué dans les convocations, qui comprend la question suivante :

ORDRE DU JOUR :

CESSION D'ACTIONS, CHANGEMENT DE GERANT

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés, prend connaissance du projet de cessions d'actions comme suit :

Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M, soussigné de première part, cède et transporte 340 actions, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à

Monsieur KABIR Md Jahirul Né le 05/01/1983 à COMILLA
(BANGLADESH) de nationalité Bangladaise, Demeurant 1 PLACE DE LA
TRAVERSE 95400 VILLIERS LE BEL

, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété de 340 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés, comme conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de la cession de parts projetée, décide de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de : 1000 euros.

Il est divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées , souscrites en

totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

CESSION D' ACTIONS EN DATE DU 09/09/2025 :

Après cessions de parts en date du 09/09/2025, le capital est réparti comme suit :

Monsieur KABIR Md Jahirul

Né le 05/01/1983 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant 1 PLACE DE LA TRAVERSE 95400 VILLIERS LE BEL

Propriétaire de 340 actions

Monsieur ISLAM Md Saiful

Né le 20/06/1991 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladaise,
Demeurant au 7 RUE DE PANAMA 75018 PARIS

Propriétaire de 330 actions

Monsieur AHMED Robel

Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC

Propriétaire de 330 actions

Total des parts formant le capital social 1000 actions. »

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M** d'effectuer, une fois la cession réalisée et signifiée à la société, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

En date du 09/09/2025, Par décision des associés réunis en assemblée, il est décidé de nommer en qualité de président de la société :

Monsieur AHMED Robel

Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC

En remplacement de **Madame SUMI Sahida Akther**, démissionnaire à ce poste.

En conséquence **l'article 26** est modifié

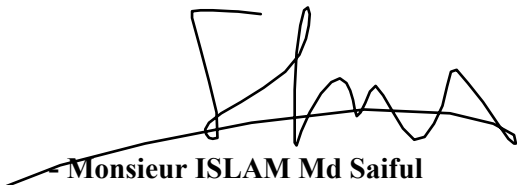
En date du 09/09/2025, Par décision des associés réunis en assemblée, il est décidé de nommer en qualité de président de la société :

Monsieur AHMED Robel

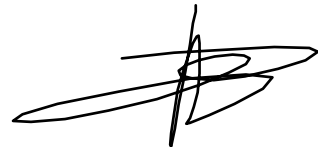
Né le 26/03/1986 à COMILLA (BANGLADESH) de nationalité Bangladesh,
Demeurant au 30 AVENUE DE VERDUN 93130 NOISY-LE-SEC

Fait à VINCENNES,
Le 09/09/2025

- **Monsieur SHAMSUZZAMAN A.T.M**



- **Monsieur ISLAM Md Saiful**



- **Monsieur AHMED Robel**



Monsieur KABIR Md Jahirul



